Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL285-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-177

Séance du 9 novembre 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 39
- Votants : 41
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 3 novembre 2026

Le 9 novembre 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 3 novembre 2026 – s'est réuni en session ordinaire Salle Argoat - Hôtel communautaire, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Claire CHAPALAIN donne procuration à M. Nicolas KERMARREC, Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à M. Jean-Louis BONDU

MEMBRES ABSENTS :
M. Eric GUEZENOC

Secrétaire de séance : Gérard MITCHOVITCH

AMENAGEMENT : Avenant convention ADEUPa

L'**ADEUPa (Agence d'urbanisme de Brest-Bretagne) accompagne les collectivités dans l'exercice de leurs compétences liées à l'aménagement et au développement des territoires. À ce titre, une convention-cadre est établie pour une durée de trois ans.** La convention actuellement en vigueur couvre la période **2024-2026.**

Chaque année, un programme de travail est défini conjointement entre l'ADEUPa et ses collectivités adhérentes afin de répondre aux besoins identifiés sur les territoires.

Dans ce cadre, **l'agence assure un ensemble de missions dites « socles » au bénéfice de l'ensemble de ses membres. Ces missions comprennent notamment la production de publications et d'études, l'animation d'observatoires, l'organisation de temps d'échanges sur les enjeux de mobilité, d'aménagement et de planification, ainsi que la mise à disposition de ressources statistiques et d'outils d'analyse, tels que la plateforme Géoclip.**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL285-DE

L'ADEUPa constitue ainsi un partenaire privilégié pour la Communauté Lesneven Côte des Légendes, tant par son expertise technique et méthodologique que par les ressources qu'elle met à disposition pour accompagner les projets et les politiques publiques du territoire.

Pour l'année 2026, la contribution aux missions socles est fixée à 1,06 € par habitant (donnée population insee 2023 : 27 425 habitants), soit un montant total de 29 070 €.

Au-delà de ces missions communes, l'ADEUPa peut également intervenir sur des études ou démarches spécifiques à la demande des collectivités. **Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUIH), la CLCL a sollicité l'agence pour un accompagnement comprenant notamment :**

- **la mise à jour du diagnostic territorial** (socio-démographie, économie, habitat, commerce, équipements et services, etc.) ;
- **la mise à jour du Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) ;
- **la révision du Programme d'Orientations et d'Actions** (POA), volet habitat du PLUIH ;
- l**a réalisation d'études de centralité** en lien avec les enjeux littoraux ainsi que l'élaboration de certaines Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

Le coût de cette mission d'accompagnement, prévue sur deux années, s'élève à 106 785 € et se répartit comme suit :

- **2026 : 70 497 €**
- **2027 : 36 288 €**

Ainsi, **la participation de la CLCL au titre de l'année 2026 s'établit à 99 567 €,** comprenant la contribution aux missions socles ainsi que la première tranche de l'accompagnement à la révision du PLUIH.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement, réunie le 14 octobre 2026,

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver l'avenant à la convention et d'autoriser la Présidente à le signer et à l'exécuter.

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	41	

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20261109-DEL285-DE

Pour	41	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Absten-tion		
NPPV		

Pour extrait conforme,

La Présidente

